

LES OBJECTIFS



L'objectif est notamment de privilégier les circuits courts et la consommation de produits locaux pour valoriser le travail des agriculteurs et producteurs du territoire. Cette démarche vise également à réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement et la biodiversité, nécessaires pour garantir une qualité de vie ainsi que le bon fonctionnement des terres agricoles. Enfin, la réduction des déchets et du gaspillage sera mise en avant.



ENVELOPPE = 110 000 €



LES BÉNÉFICIAIRES

Établissements publics, collectivités territoriales, associations loi 1901, chambres consulaires, bailleurs sociaux, syndicats mixtes ou professionnels, SCIC, PME et TPE au sens communautaire, groupements d'agriculteurs et exploitations agricoles.



LES PROJETS TYPE

Sensibilisation et formation à la réduction des déchets verts et au compostage, animations autour de l'alimentation et du gaspillage alimentaire, promotion des filières et produits locaux, soutien à l'expérimentation sur les exploitations agricoles, etc.

✓ Éligibles :

- Investissements/équipements matériels ou immatériels
- Dépenses de location, sous-traitance
- Frais de personnel liés à l'opération
- Coûts indirects de personnel (forfait)
- Réalisation d'études
- Frais de communication
- Événementiel

LES TYPES DE DÉPENSES

✗ Inéligibles :

- Frais de restauration, hébergement, déplacement du personnel
- Matériel d'occasion (y compris reconditionné en usine)
- Investissements de simple remplacement
- Contributions en nature
- Ouverture et tenue de comptes bancaires
- Crédit-bail



Toute dépense engagée (facture ou acompte payé, devis signé, marché public notifié) avant le dépôt de demande d'aide en ligne rend le projet inéligible.



LES MODALITÉS

Montant minimum d'un projet : 6 250 €
Subvention LEADER minimale : 5 000 €
Obligation d'avoir un autre financement public ou autofinancement public
Demande de subvention à faire en ligne sur le portail régional "Nos aides en ligne"

Avant tout dépôt d'une demande d'aide, contactez l'animatrice du GAL Vendômois qui pourra vous accompagner gratuitement sur les procédures et le montage de votre dossier :

Romane BRÉGEA
02.54.89.12.22 ou 06.08.48.38.98
smpvleader@pays-vendomois.org

